



Bornage judiciaire hiérarchie des preuves

Par **fleuriou**, le **18/11/2008** à **15:54**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir une précision concernant les preuves intervenant dans le cadre d'un bornage judiciaire.

Existe t-il une hiérarchie dans la présomption de preuves en matière de droit de la propriété?

Les éléments de présomption tels que: haies, talus, clôtures, fossés, prévalent-ils sur le cadastre?

Y a t-il un article ou une référence de loi pour ceci? Si oui, lequel?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.